

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 260825AR215CB

Arrêté portant réglementation de la circulation et stationnement – Chemin de l'Haezepoel - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par David MORISS, Henin Beaumont
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Chemin de l'Haezepoel afin de réaliser le renforcement du réseau ENEDIS en aérien et remplacement de support béton,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées à proximité du n°4351 Chemin de l'Haezepoel à Hondschoote à partir du 31/08/2026 pendant 90 jours :

- basculement de circulation sur chaussée opposée
- interdiction de dépasser
- vitesse limitée à 30 km/h

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société en charge des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

David MORISS, Henin Beaumont, pour information et exécution.

M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.

Mme DEPECKER Hélène, Conseillère déléguée à la voirie, pour information.

HONDSCHOOTE, le 25 août 2026

**Le Maire d'Hondschoote,
F. DELATTRE**

